

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 novembre 2021**

Date de convocation : jeudi 18 novembre 2021

Délibération n° CC_2021_192
Nomenclature : 2.1.4

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Jérôme GARDELLE, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Bernard COMBEAU à Mme Mireille ANDRE, M. Thierry BARON à Mme Véronique CAMBON, M. Philippe CALLAUD à Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Laurent DAVIET à M. Ammar BERDAI, M. Charles DELCROIX à Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Dominique DEREN à Mme Evelyne PARISI, M. François EHLINGER à M. Joël TERRIEN, M. Pierre MAUDOUX à M. Pierre DIETZ, M. Jean-Pierre ROUDIER à M. Jean-Philippe MACHON, Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : ZAC Centre Atlantique - Approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) modifié de la ZAC

Le 24 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle des fêtes des Bujoliers de Saint-Césaire, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le programme des équipements publics de la ZAC Centre Atlantique a été impacté dans le cadre de la modification du dossier de réalisation de la ZAC par délibération n° 2021-191 du 24 novembre 2021.

Conformément aux articles R.311-8 et R. 311-9 du Code de l'urbanisme, le programme des équipements publics modifié de la ZAC Centre Atlantique doit donc être approuvé par délibération du conseil communautaire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R.311-8, R. 311-9 et R. 311-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon en date du 11 octobre 2012 portant création de la ZAC Centre Atlantique ;

Vu la délibération n°2013-65 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes en date du 10 avril 2013 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Centre Atlantique,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes n°2021-191 en date du 24 novembre 2021 relative à la modification du dossier de réalisation de la ZAC Centre Atlantique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021, et notamment l'article 6, I, 1°), relatif au développement économique et comprenant entre autres la « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité »,

Considérant que le dossier de réalisation modifié par délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2021 impacte les annexes du programme des équipements publics de la ZAC Centre Atlantique,

Considérant la nécessité d'approuver le Programme des Equipements Publics modifié,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le Programme des Équipements Publics modifié de la ZAC Centre Atlantique et ses annexes, tel qu'annexés à la présente délibération.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, à effectuer toutes les démarches et formalités dans ce cadre.

- **de préciser** que, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération de Saintes et à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département de la Charente-Maritime. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération de Saintes. Le programme des équipements publics sera consultable au siège de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.